



## Semaine arbitrale du 9 au 13 mai 2016



*L'Équipe du Droit de la Consommation et du Marché,  
le MOOC Droit de l'Arbitrage,  
la Faculté de Droit et de Science politique de Montpellier,  
la Faculté de Droit de Versailles Saint-Quentin  
et le CMAP sont heureux de vous proposer une matinée de discussions,  
dans le cadre de la semaine arbitrale :*

## Colloque « Arbitrage et partie faible »

Lundi 9 mai 2016 de 8h30 à 13h00  
Salons France-Amériques, Paris

*Sous la direction de Me Caroline Duclercq, Avocat, Cabinet Altana  
et de Mme le Professeur Carine Jallamion, Université de Montpellier*

*Informations & inscriptions : <http://arbitrage-et-partie-faible.eventium.net>*

*Informations & inscriptions : <http://arbitrage-et-partie-faible.eventium.net>*

Partenaires



MÉDIATION  
& ARBITRAGE

*Créateur de Solutions*

39, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris  
tél. +33 (0)1 44 95 11 40  
emap@emap.fr / www.emap.fr





# Programme

## Arbitrage et partie faible

|       |   |
|-------|---|
| 8h30  | Accueil et petit-déjeuner   |
| 9h00  | <b>Ouverture</b><br>Sous la présidence de Jalal El Ahdab, <i>Avocat</i><br>Caroline Duclercq, <i>Avocat</i> , Cabinet Altana<br>Sophie Henry, <i>Déléguée générale</i> , CMAP   |
| 9h15  | <b>Introduction historique</b><br>Carine Jallamion, <i>Professeur</i> , Université de Montpellier   |
| 9h30  | <b>I. LA PARTIE FAIBLE REVELEE PAR L'ARBITRAGE</b><br><i>Introduction par Malo Depincé, Maître de conférences, Université de Montpellier</i>  |
| 9h40  | <b>1. PME et partie faible</b><br>Jean-Marc Guillot, <i>Head of litigation and arbitration</i> , Veolia<br>Daniel Mainguy, <i>Professeur</i> , Université de Montpellier  |
| 10h10 | <b>2. Etat et partie faible</b><br>Walid Ben Hamida, <i>Maître de conférences</i> , Université d'Evry Val d'Essonne, Sciences Po Paris<br>Achille Ngwanza, <i>Chargé d'enseignement</i> , Université Paris Sud, Ecole Régionale Supérieure de Magistrature de l'OHADA |
| 10h40 | Questions et pause  |
| 11h00 | <b>II. L'ARBITRAGE AU SOUTIEN DE LA PARTIE FAIBLE</b><br><i>Introduction</i>  |
| 11h10 | <b>1. Les règles de procédure</b><br>Maximin de Fontmichel, <i>Maître de conférences</i> , Université de Versailles Saint-Quentin Paris-Saclay<br>Marc Henry, <i>Avocat</i>   |
| 11h40 | <b>2. L'accès au financement</b><br>Caroline Duclercq, <i>Avocat</i> , Cabinet Altana<br>Alain Grec, <i>Directeur</i> , La Française IC Fund<br>Guillaume Tattevin, <i>Avocat</i>   |
| 12h10 | Questions   |
| 12h30 | <b>Synthèse et conclusion</b><br>Thomas Clay et Sandrine Clavel, <i>Professeurs</i> , Université de Versailles Saint-Quentin Paris-Saclay   |

Lundi 9 mai 2016 de 8h30 à 13h00 – Salons France-Amériques, 9-11 avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris

Informations & inscriptions : <http://arbitrage-et-partie-faible.evenium.net>

Partenaires



MÉDIATION  
& ARBITRAGE

Créateur de Solutions

39, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris  
tél. +33 (0)1 44 95 11 40  
[cmap@emap.fr](mailto:cmap@emap.fr) / [www.cmap.fr](http://www.cmap.fr)



un centre créé par  CCI PARIS ILE-DE-FRANCE



# Présentation

## ***Etats, grandes entreprises, PME... comment l'arbitrage prend-il en compte les déséquilibres entre les parties ?***

L'arbitrage est de nos jours devenu l'instrument incontournable du règlement des litiges commerciaux internationaux.

Il bénéficie à ce titre d'encadrements et d'évolutions positives afin de le développer davantage pour qu'il devienne LE mode de règlement des litiges pour tous.

L'on constate cependant qu'aujourd'hui encore, des parties peuvent se trouver confrontées à d'autres qui ne disposent pas de moyens identiques pour se lancer dans une telle bataille juridique : toutes n'ont pas en effet la même connaissance de ce mode de règlement des litiges, ne bénéficient pas d'un traitement égal dans la loi ou les traités internationaux, n'ont pas le même temps ni les mêmes ressources humaines ou financières à y consacrer.

Ces différences peuvent alors créer un véritable déséquilibre entre les parties. L'on pense aux PME... mais les États eux-mêmes ne bénéficient pas des mêmes droits que les personnes privées.

L'arbitrage peut alors venir au soutien d'une telle partie faible, que ce soit au niveau des garanties procédurales qu'il offre ou de la mise en place de moyens d'aide au financement.

Réunissant universitaires et praticiens, le colloque du 9 mai 2016 se propose ainsi de réfléchir sous forme de tables rondes tant sur les difficultés (1<sup>ère</sup> partie : La partie faible révélée par l'arbitrage) que sur les solutions à envisager (2<sup>ème</sup> partie : L'arbitrage au soutien de la partie faible) face à un tel défi.

Lundi 9 mai 2016 de 8h30 à 13h00 – Salons France-Amériques, 9-11 avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris

*Informations & inscriptions : <http://arbitrage-et-partie- faible.evenium.net>*

Partenaires



**ALTANA**  
VOCATS • PARIS

**LA SEMAINE JURIDIQUE**  
ÉDITION GÉNÉRALE

**DYNAMIQUES DU DROIT**  
UMR 5815

Lexis<sup>®</sup>Maroc

université  
PARIS-SACLAY



MÉDIATION  
& ARBITRAGE

*Créateur de Solutions*

39, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris  
tél. +33 (0)1 44 95 11 40  
[cmap@cmap.fr](mailto:cmap@cmap.fr) / [www.cmap.fr](http://www.cmap.fr)



un centre créé par  CCI PARIS ILE-DE-FRANCE